

# RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION



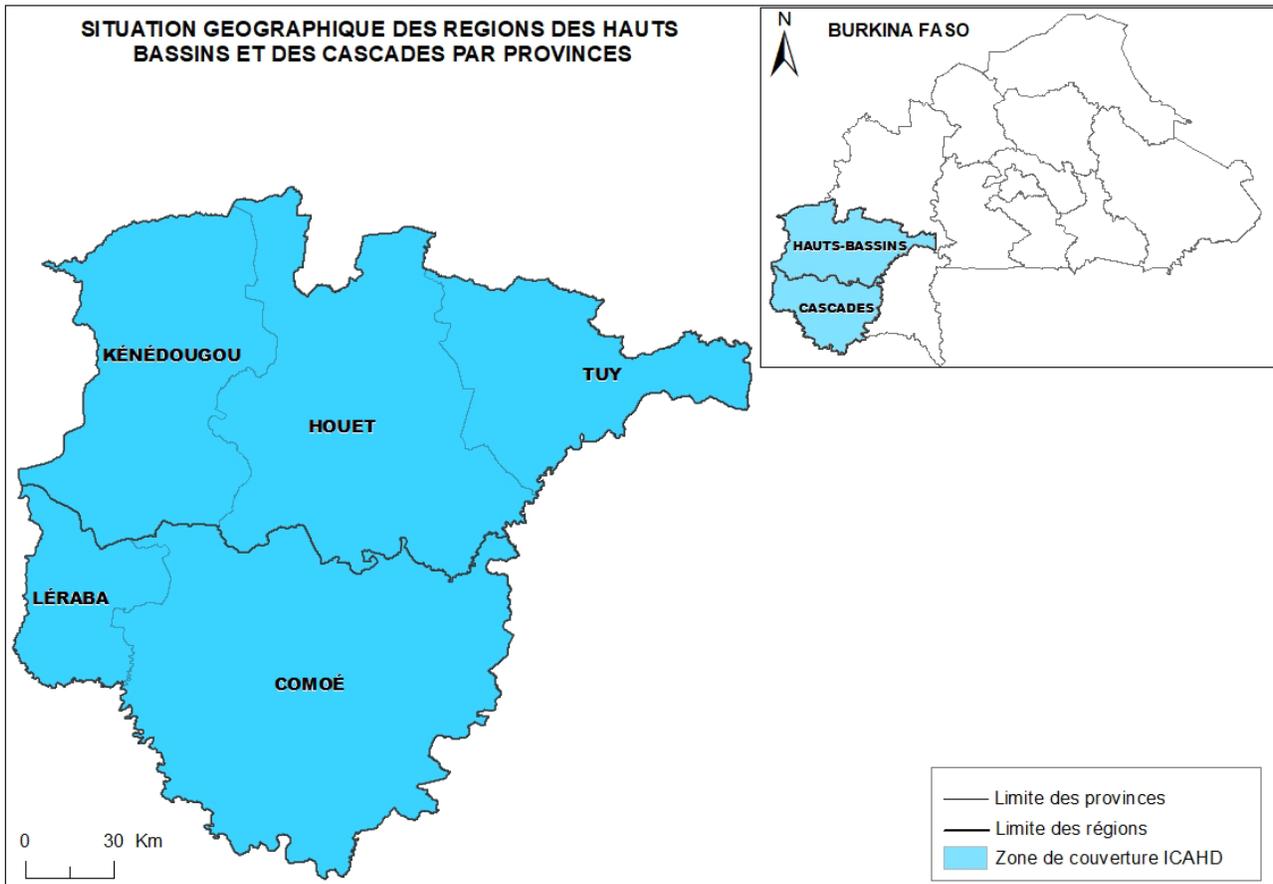
Site spontané de Tiéfora

## HAUTS-BASSINS & CASCADES

### SOMMAIRE

- I. Contexte/points saillants**
- II. Zones de couverture**
- III. Caractéristiques des mouvements de population**
- IV. Situation sécuritaire dans les zones couvertes**
- V. Incidents de protection dans les zones sous couverture**
- VI. Problèmes spécifiques à certains groupes à risque**
- VII. SGBV**
- VIII. Protection de l'enfance**
- IX. Personnes ayant des besoins spécifiques (PBS)**
- X. Situation de LTB dans la zone de déplacement et de retour**
- XI. Etat de droit**
- XII. Protection basée sur la communauté - comités de protection**
- XIII. Leaders communautaires/autorités locales/société civile**

**Octobre 2020**



Au cours du mois d'octobre 2020, dans les Hauts-Bassins et les Cascades, la situation sécuritaire est restée relativement calme contrairement au mois précédent qui avait connu des attaques de groupes armés non identifiés (GANI) dans les provinces du Houet, de la Comoé et sur l'axe Bobo-Dioulasso – Banfora.

Des formations à l'endroit des membres de comités villageois de développement (CVD), des représentants de la société civile et des médias ont été organisées dans les Cascades et les Hauts-Bassin respectivement le 27 et 28 octobre 2020.

La maladie à coronavirus est toujours présente et fait des victimes car la population a du mal à respecter les mesures barrières :

- ✓ La région des Hauts-Bassins enregistre un cumul de 725 cas et 16 décès à la date 22 octobre 2020, contre un cumul de 685 cas et 15 décès à la date du 12 octobre 2020. Seuls les cas actifs sont en baisse, soit 274 à la date du 12 octobre à 192 à la date du 22 octobre 2020 (Données Sitrep Corus) ;

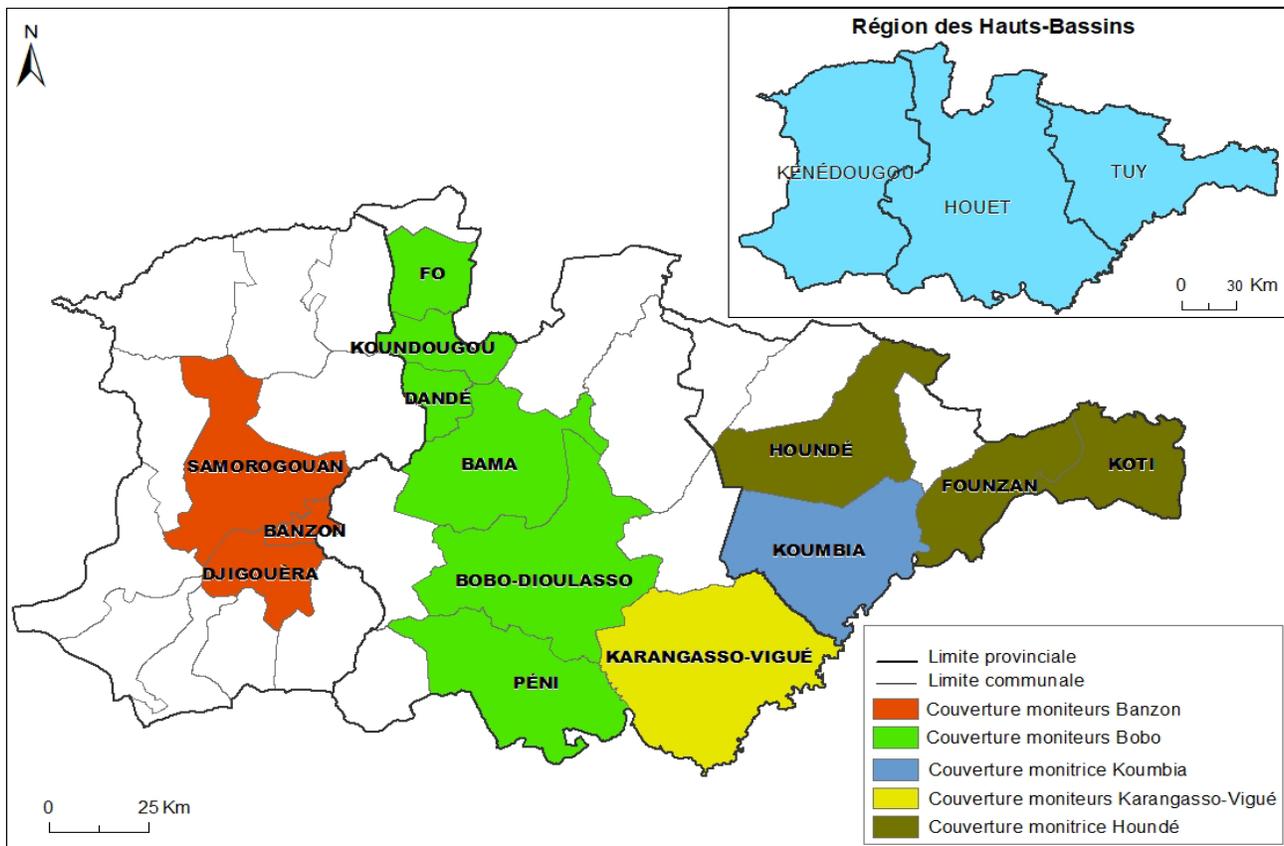
- ✓ La région des Cascades compte un cumul de 29 cas, 2 décès et 18 cas actifs à la date 22 octobre 2020 contre 24 cas, un (1) décès et 14 cas actifs à la date du 12 octobre 2020. (Données Sitrep Corus).

Le lundi 12 octobre, dans la région des Cascades, a eu lieu la réouverture du CSPS de Tiéfoua fermé depuis le mois de Février par peur des représailles des groupes armés non identifiés (GANI).

## II- ZONES COUVERTES DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

### II.1- Hauts-Bassins

Pour ce mois d'octobre 2020, cent quatre (104) sorties de monitoring ou missions ont été effectuées par les moniteurs :



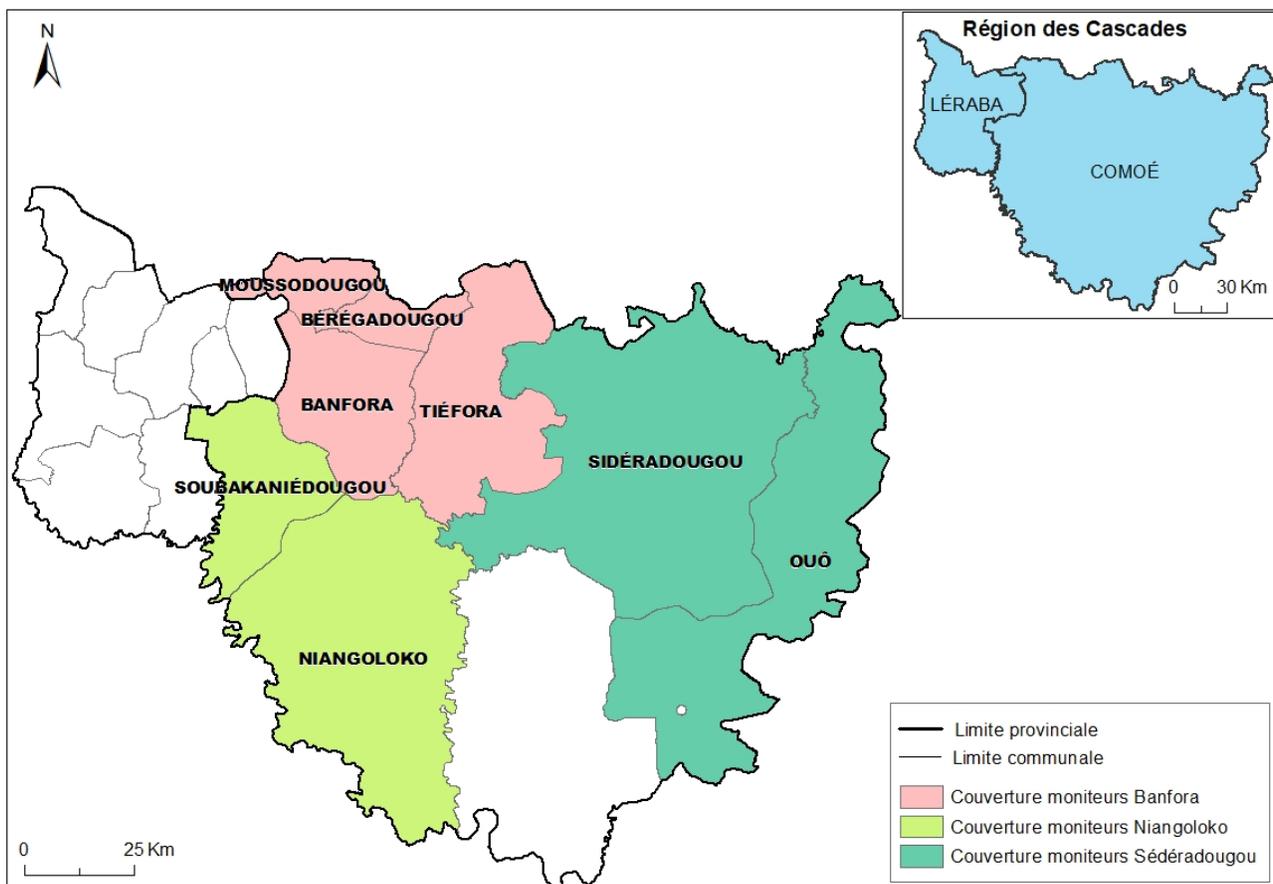
Durant cette période, les localités couvertes par les moniteurs de protection sont entre autres :

- ✓ Province du Kénédougou : la commune de Banzon, à travers la ville de Banzon, les villages de Sinfra, Nablodjassa ; la commune de Samorogouan, à travers la ville de Samorogouan, les villages de Djigouan, N'Gana et Karna ;

- ✓ Province du Houet : la commune de Bobo Dioulasso à travers les arrondissements 1, 3, 4, 5 et 7, les communes de Péni, Bama, Dandé, Koundougou, Fô, la commune de Karangasso-Vigué à travers les localités de Poya, Dan, Soumousso, Piéré, Klesso, et Yéguéré ;
- ✓ Province du Tuy : la commune de Houndé avec les secteurs 3, 4 et 5 de la ville de Houndé ainsi que les villages de Bouéré, Bouahoun, Botoni et Laho ; les communes de Founzan et Koti ; la commune de Koumbia avec les villages de Djuie, Makognadougou, Dougoumato 1, les quartiers de Koumbia tel que Ninmatounalaye, Koumbia 2, camp peuhl.

## II.2- Cascades

Au niveau des Cascades, on comptabilise soixante-six (66) sorties de monitoring ou missions effectuées :



Les localités couvertes par ces différentes sorties appartiennent à la province de la Comoé. Il s'agit de la commune de Banfora à travers les secteurs 3 et 5 ; la commune de Tiéfora ; la commune de Niangoloko à travers les localités de Koutoura, Yenderé et le secteur 5 de la ville de Niangoloko ; la commune de Ouô ; la commune de Sidéradouougou à travers les localités de Dèguè-Dèguè, Koba, et Bourboula.

### **III- CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION**

Les mouvements de populations sont devenus rares dans les Hauts-Bassins. En effet seule la commune de Banzon, a mentionné l'arrivée de trois (3) personnes venant de Kelbo, province du Soum et onze (11) personnes venant de Dori, province du Séno, dans la région du Sahel.

Dans la commune de Niangoloko (région de Cascades), il est remarqué un accroissement de l'activité des passeurs empruntant des points d'entrée non officiels étant donné la fermeture du poste frontalier de Yendéré. Ces passages clandestins concernent principalement des personnes venant de la Côte d'Ivoire.

### **IV- SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES**

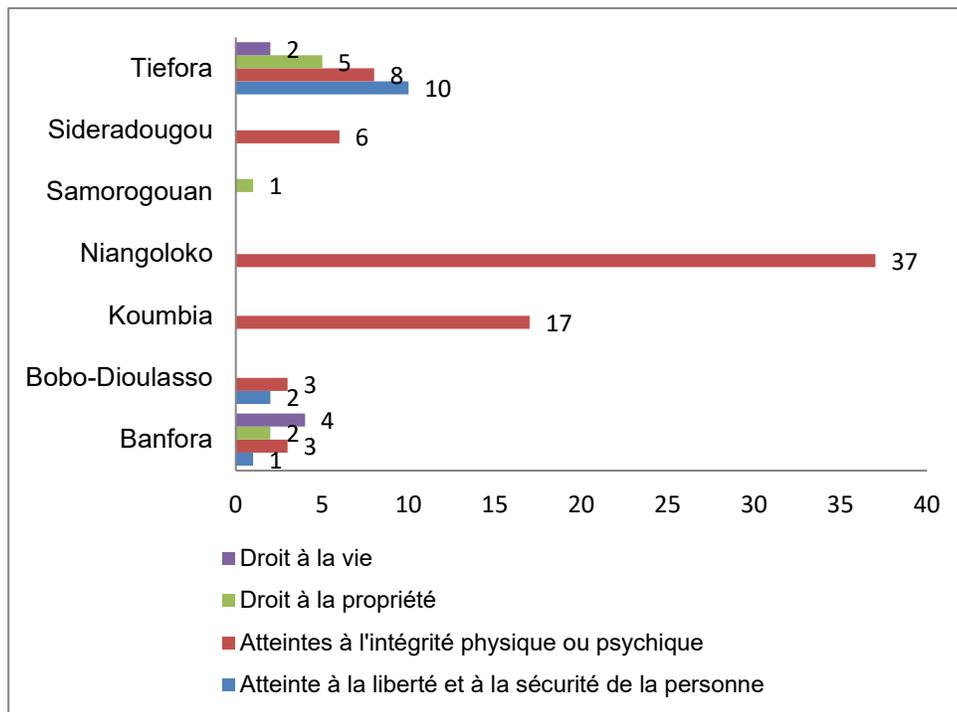
La situation sécuritaire est restée relativement calme durant ce mois d'octobre 2020 dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades. Il faut noter qu'aucun incident de sécurité n'a été signalé contrairement au mois de septembre 2020 qui a connu trois attaques par des individus armés non identifiés (Cf. rapport du mois de septembre 2020).

Cependant, dans les Cascades, il y aurait eu des rumeurs sur d'éventuels menaces des enseignants de l'école de Kancounadeni situé sur l'axe Banfora - Mangodara par des groupes armés non identifiés. Fort heureusement, il n'y a pas eu de panique, ni dans la communauté enseignante, ni au niveau de la population.

### **V- INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE**

Cent un (101) cas d'incidents ont été enregistrés dans les deux régions dont 78 (soit 77,23%) des incidents dans les Cascades où les PDI sont plus enclines ou disposées à en parler, à dénoncer et 23 (soit 22,77%) des incidents dans les Hauts-Bassins.

**Figure N°1 : répartition des incidents par commune d'accueil des PDI**

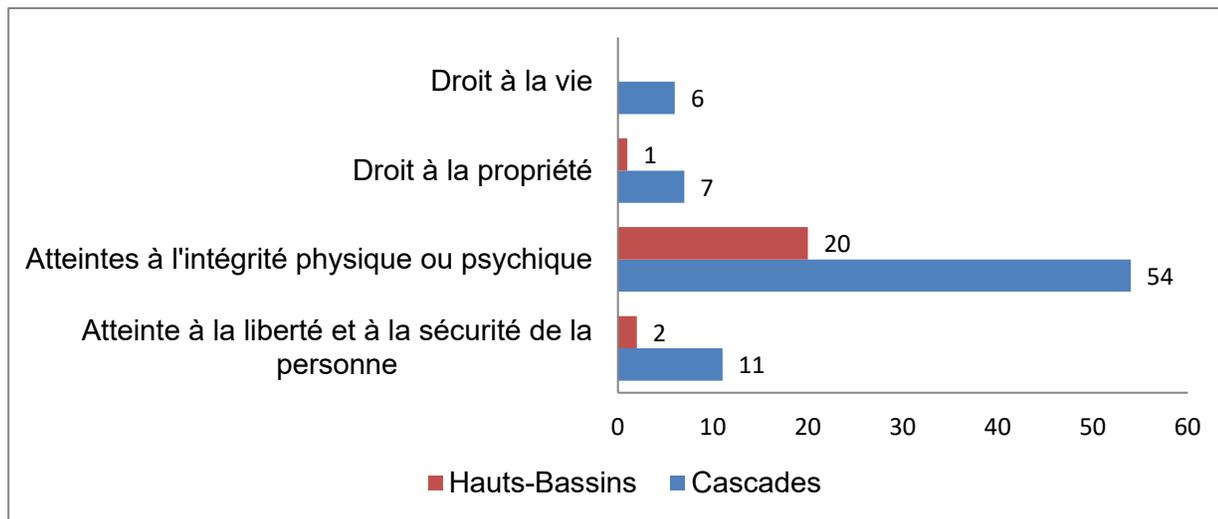


Cette disposition de la part des personnes déplacées internes au niveau des Cascades à dénoncer ou évoquer les incidents à elles vécues, s'explique par le fait que ces dernières sont nouvellement touchées par les activités de monitoring ; par conséquent, elles sont promptes à relater les faits, pensant en retour bénéficier d'une éventuelle aide ou assistance.

La majorité des atteintes aux droits sont des atteintes à l'intégrité physique ou psychique (74) avec une prépondérance dans les Cascades de 72,97% contre 27,03% pour les Hauts-Bassins. Ces violences ont été généralement perpétrées au moment de la crise, dans les zones d'origine où les survivants ont été séquestrées ou ont assisté à l'exécution de certains de leurs proches.

On note également plus d'atteintes à la liberté et à la sécurité des personnes perpétrées par les GANI, avec onze (11) cas dans les Cascades contre deux (2) cas pour les Hauts-Bassins.

**Figure N°2 : incidents de protection par région**



Ces incidents ont eu lieu dans la zone d'origine des populations déplacées. Seulement un (1) incident s'est produit dans la zone d'accueil, à Bobo-Dioulasso, précisément dans l'arrondissement 4. Il s'agit d'une atteinte à l'intégrité physique ou psychique sur une personne âgée de 60 ans et démunie de la communauté hôte. Elle a, en outre, été victime de spoliation de parcelle non lotie qui est devenue aujourd'hui une zone lotie attribué à une autre personne (Cf. partie SGBV/déni de ressources). La survivante a bénéficié d'une assistance psychosociale (écoute et gestion émotionnelle du cas et assistance en vivres).

## **VI- PROBLEMES SPECIFIQUES A CERTAINS GROUPES A RISQUE**

Aucun problème spécifique à certains groupes à risque n'a été observé/répertorié dans les différentes communautés. Selon elles, la présence des autorités coutumières, conscientes de la protection des PDI au niveau des différentes localités, constituent un frein à une éventuelle stigmatisation.

## **VII- SGBV**

Cinq (5) cas de VBG ont été identifiés dans la région des Hauts-Bassins (province du Houet) dont deux (2) agressions physiques et trois (3) dénis de ressources.

Région	Province	Commune	Secteur	Incident VBG
Hauts-Bassins	Houet	Bobo-Dioulasso	Secteur 20	Agression physiques
			Secteur 24	
			Secteur 27	Déni de ressources
			Secteur 31	
			Secteur 32	

✓ **Les agressions physiques :**

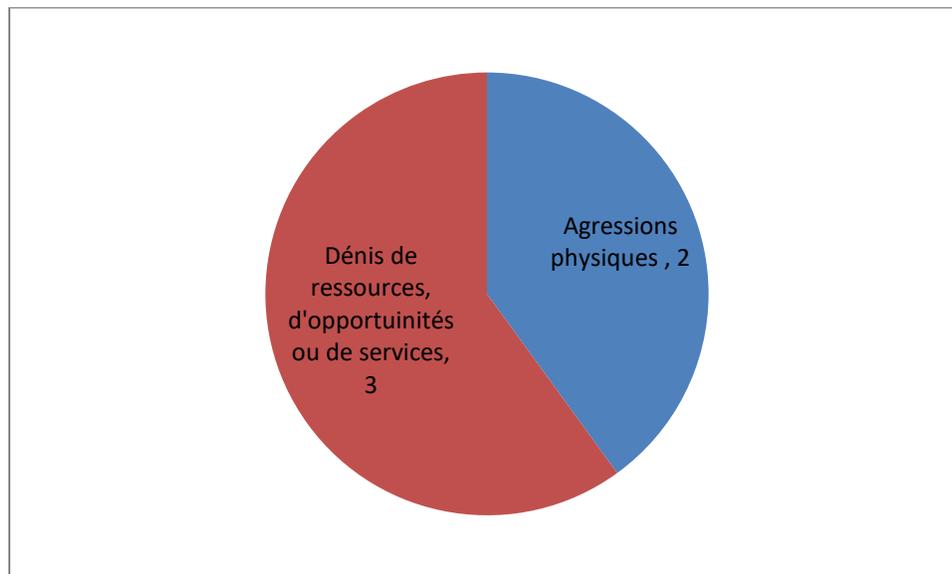
Les survivantes des agressions physiques sont des femmes de la communauté hôte avec pour agresseurs leurs époux. Elles ont quitté leur domicile conjugal et vivent de façon indépendante avec leurs enfants qui sont exclusivement à leur charge. Chacune de ces survivantes exerce un métier et est salariée ; ce qui leur permet de se prendre en charge et de subvenir aux besoins des enfants

✓ **Le déni de ressource :**

Les trois (3) survivantes de déni de ressources, essentiellement des femmes de la communauté hôte ont été abandonnées par leurs partenaires ; l'une d'elles est enceinte et les deux autres sont mères de deux (2) et trois (3) enfants. Elles vivent chez leurs parents sans aucune activité et sans ressources propres. Une des femmes, victime de spoliation de parcelle, a déposé une plainte auprès du tribunal de grande instance de Bobo-Dioulasso contre un ancien agent des services du cadastre, avec l'assistance judiciaire de l'Association Femme et Vie, qui a référé le cas à ICAHD pour une prise en charge psychosociale.

Il faut dire qu'elles ont toutes bénéficié d'une assistance psychologique de la part de la gestionnaire de cas.

**Figure N° 3 : répartition par type de SGBV**



## **VIII- PROTECTION DE L'ENFANCE**

Les différentes violations des droits des enfants ont été collectées dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades.

## ✓ Hauts-Bassins

Au niveau du Kéné Dougou, la principale violation des droits de l'enfant identifiée sur la période est la non-déclaration des enfants. Cela s'explique par le fait que les parents n'accordent pas assez d'importance à la déclaration des naissances de leurs enfants pour l'établissement des extraits de naissance.

L'éducation étant un droit fondamental reconnu à tout enfant, il a été recensé au niveau de Bobo-Dioulasso, dans le secteur 24, Six (6) enfants déplacés internes déscolarisés. Les parents et tuteurs de ces derniers ont confié qu'ils souhaitent inscrire ces enfants à l'école pour cette année scolaire 2020-2021, mais la rareté de ressources financières, ne leur permettait pas d'entreprendre une quelconque action dans ce sens. Face au manque d'information des populations PDI, les moniteurs ont sensibilisé sur la gratuité de l'école pour les enfants PDI lever les préoccupations des parents qui souhaitent la scolarisation de leurs enfants. Cette situation a été évoquée également par certains PDI et la communauté hôte dans la commune de Karangasso-Vigué et de Koumbia.

Dans la province du Tuy, la monitrice basée à Koumbia, a fait le constat et fait remonter l'information sur le risque, pour certains enfants, de ne pas être inscrits à l'école. En effet, certains parents, n'ayant pas les moyens nécessaires pour scolariser leurs enfants, préfèrent les confier aux maîtres coraniques ou les envoyer aux travaux champêtres et ménagers moyennant de l'argent.

## ✓ Cascades

Au niveau des Cascades dans la commune de Niangoloko, soixante-onze (71) enfants déplacés internes dont l'âge varie entre 1 à 15 ans, n'ayant pas d'actes de naissance, ont été identifiés. Parmi eux, certains sont déscolarisés du fait du déplacement et du manque de moyens financiers des parents. Pour d'autres, qui ont l'âge d'aller à l'école, c'est la désillusion de ne pas être scolarisés. Force est de reconnaître que de nombreux parents PDI n'ont pas l'information de la gratuité (inscription gratuite des enfants dans les écoles publiques) et ne se rapprochent pas des services de bases pour bénéficier de l'appui des services en charge de l'action humanitaire et de l'éducation pour un meilleur taux de scolarisation des enfants PDI.

Les parents de ces enfants ont été orientés vers les structures de l'action humanitaire, pour un appui à l'inscription/réinscription des enfants à l'école, à la déclaration des naissances et à l'établissement des actes de naissance.

## **IX- PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)**

### **1- Assistance en vivres**

Concernant les personnes à besoins spécifiques (PBS) dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades, les notes aux dossiers sont élaborées par ménage soit 52 pour les Cascades et 81 pour les Hauts Bassins. Toutes les personnes concernées ne sont pas encore prises en charge. Les vulnérabilités identifiées sont, entre autres, des personnes âgées à risque avec des enfants à charge,

des femmes en situation de risque (femmes seules avec des enfants à charge, femmes enceintes, femmes âgées). Les figure N°4 et 5 présentent les répartitions des vulnérabilités dans les deux régions.

Figure N°4 : Type de vulnérabilité dans les Hauts-Bassins

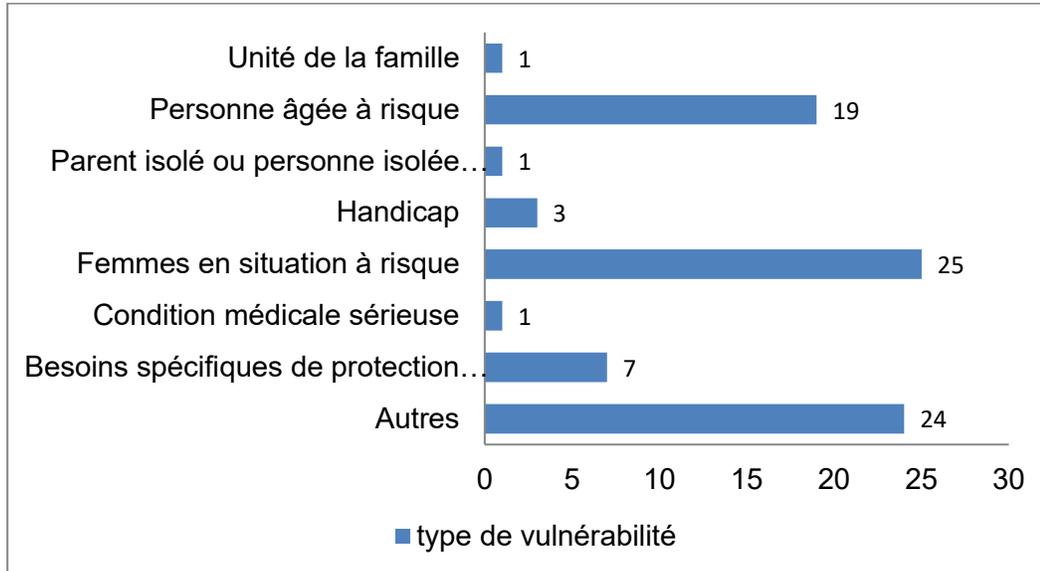
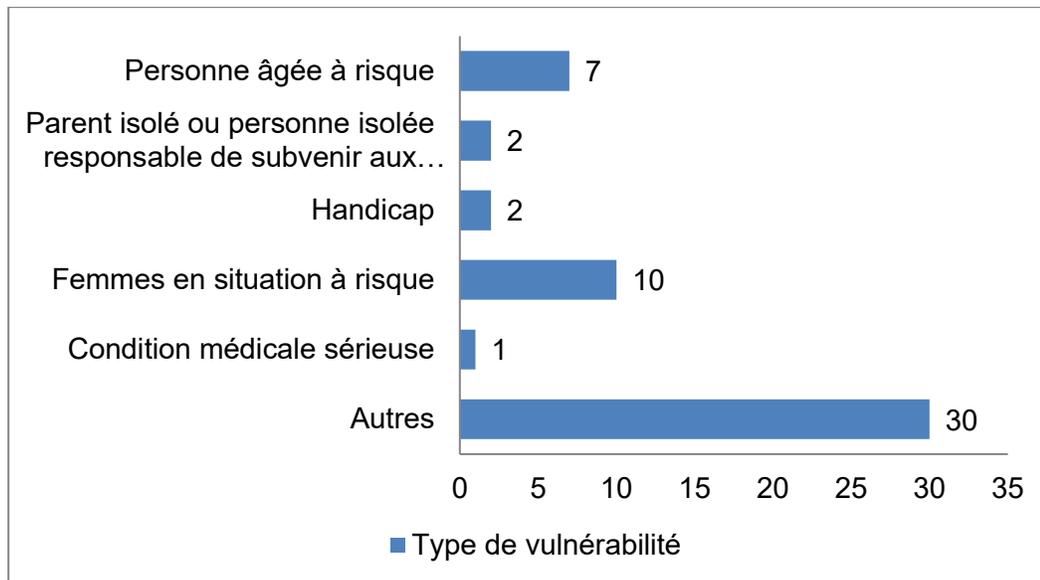
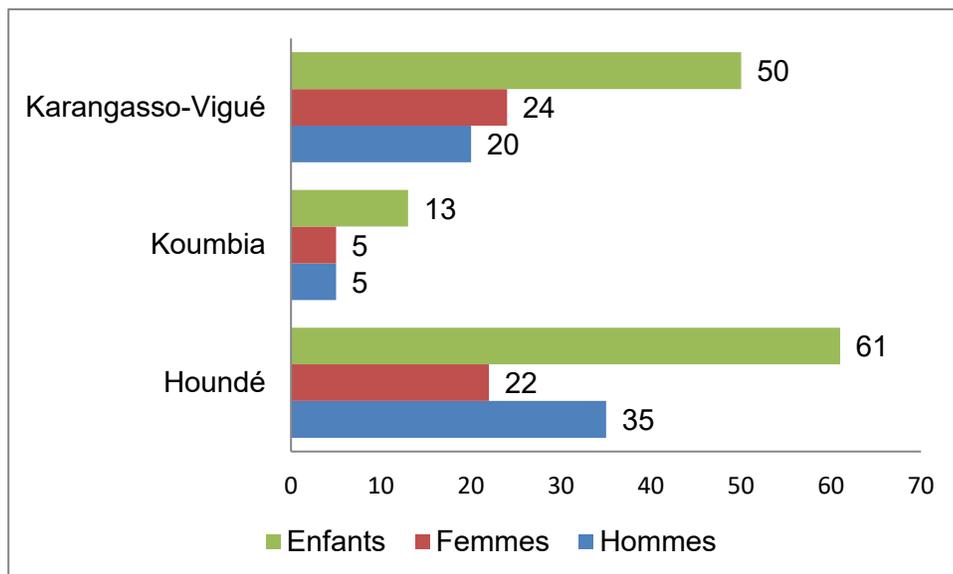


Figure N°5 : Type de vulnérabilité dans les Cascades



Ainsi, deux cent trente-cinq (235) PBS sur 1.000 dans les Hauts-Bassins (60 hommes, 51 femmes, 124 enfants) ont bénéficié d'assistance en cash (8000 F CFA/personne pour un montant global de 1.880.000 F CFA) durant ce mois d'octobre 2020 dans les communes de Houndé, Koumbia et Karangasso-Vigué. La figure N°6, ci-dessous, montre la répartition de ces assistances par catégorie dans ces trois (3) communes :

**Figure N°6 : répartition des assistances par commune**



## **2- Assistance en kits de dignité et en foyers améliorés**

Mille (1000) bénéficiaires (515 de 14 à 17 ans et 485 de 18 à 45 ans) dans les régions des Hauts-Bassins et cinq cent (500) dans les Cascades (250 de 14 à 17 ans et 250 de 18 à 45 ans) ont été identifiés par les équipes monitoring pour une assistance en kits de dignité.

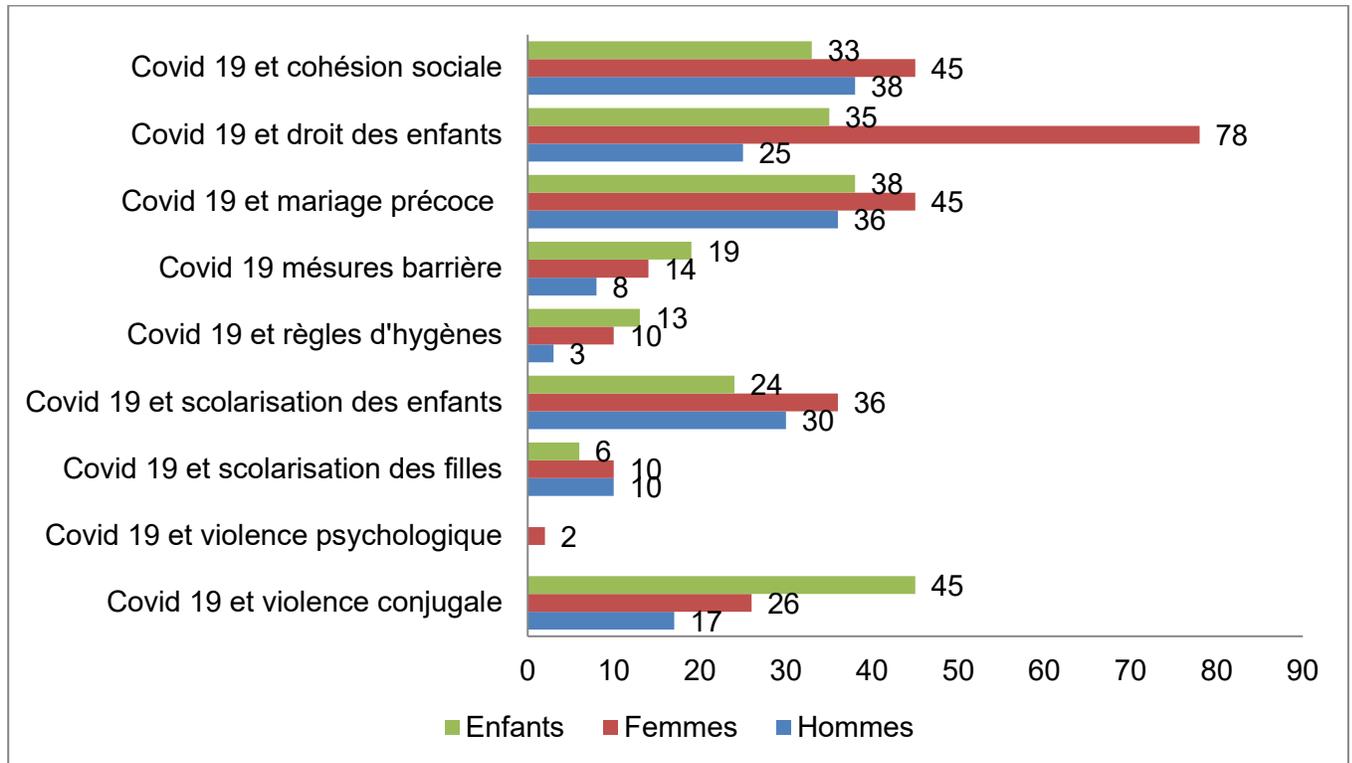
Pour les foyers améliorés, mille (1000) bénéficiaires ont également été identifiés dans les régions des Hauts-Bassins et cinq cent (500) dans les Cascades. L'âge des bénéficiaires est compris entre 20 et 45 ans pour les deux régions.

## **3- Sensibilisation**

### **✓ Hauts-Bassins**

Au total, six cent quarante-six (646) personnes (167 hommes, 266 femmes et 213 enfants) PDI et de la communauté hôte ont été touchées dans les différentes localités des Hauts-Bassins à travers vingt-cinq (25) sensibilisations menées. La figure N°4 montre la répartition des thèmes abordés dans les différentes sensibilisations.

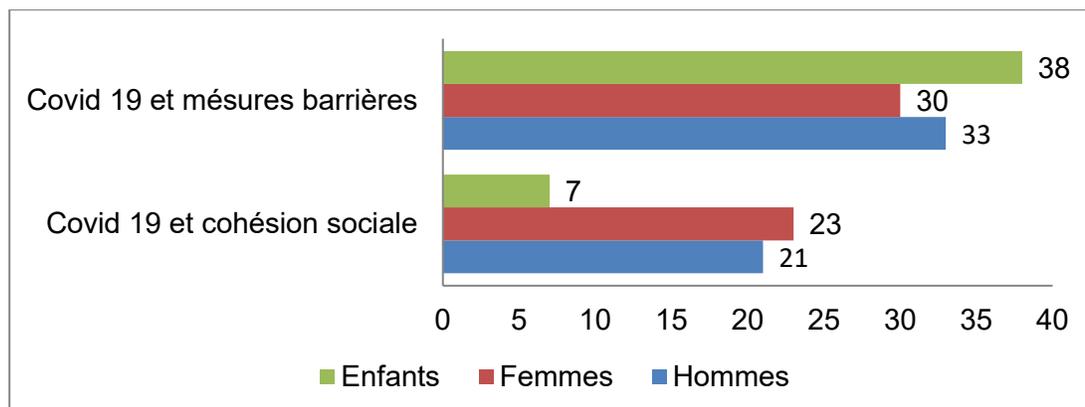
**La figure N°7 : la répartition des thèmes de sensibilisation abordés en faveur des hommes, femmes et enfants dans les Hauts-Bassins.**



✓ **Cascades**

Pour les sept (10) séances de sensibilisation qui ont été effectuées dans cette région, cent-cinquante-deux (152) personnes (54 hommes, 53 femmes et 45 enfants) ont été touchées tant chez les PDI que dans la communauté hôte.

**Figure N°8 : la répartition des thèmes de sensibilisation abordés par catégorie (hommes, femmes et enfants) dans les Cascades**



## **X- SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR**

### ✓ **Hauts-Bassins**

Au secteur 6 de la commune de Banzon, le comité de protection a fait le constat de l'abandon d'un site spontané et temporaire de PDI pour manque d'eau. Pour rappel, une initiative avait été prise par la population, en début de saison hivernale, pour creuser un puits afin de ravitailler le site en eau. Malheureusement, jusqu'à ce jour, l'initiative n'a toujours pas vu le jour pour manque de ressources financières (5000 F pour un mètre creusé). Actuellement, ces PDI sont dans des familles d'accueil dans la ville de Banzon

A Sinfra, la fontaine construite par le Programme de développement Intégré de la vallée de Samandeni (PDIS) à côté du site des PDI, produit une eau de mauvaise qualité, impropre à la consommation. Cette fontaine qui n'est plus utilisée par les PDI et la population hôte est à au moins 50 mètres du site. Pour le moment, les PDI se ravitaillent au niveau d'un forage se trouvant au centre de Sinfra (500 mètres du site).

Au niveau des provinces du Houet et du Tuy, la problématique des abris ou leur location (3000 F – 5000 F) demeure.

### ✓ **Cascades**

Dans cette région, il se pose un véritable problème d'accès à la terre pour les PDI. La population hôte estime que ses terres sont insuffisantes et ne pourraient en aucun cas être cédées aux PDI qui restent des étrangers.

En ce qui concerne le logement, nombreux sont les PDI de la région qui sont sur des sites spontanés, vivant dans des abris recouverts de sachets en plastique ; les plus « chanceux », en famille d'accueil font face à un surpeuplement et une promiscuité sévère quand d'autres sont en location ou dans des maisons d'emprunt qui étaient pour la plupart abandonnées.

L'accès à l'eau potable pour la plupart des PDI se pose avec acuité. Elles se ravitaillent, en eau, au marigot ou à partir des puits traditionnels à ciel ouvert. Le problème d'eau potable est une difficulté réelle pour les personnes rencontrées.

S'agissant des articles ménagers essentiels (AME), les PDI de la région n'en ont pas bénéficiés et donc n'en possèdent pas car tout (ustensiles de cuisine, matériel de couchage, vêtements de rechange, etc.) a été perdu, abandonné lors de fuite.

## **XI- ETAT DE DROIT**

Les autorités administratives, sécuritaires et judiciaires sont présentes dans les zones de couverture de monitoring de protection. Ces dernières mettent tout en œuvre pour rassurer et offrir, aux habitants des différentes localités, une vie sociale paisible.

Les PDI ont aussi accès aux différents services de base, au même titre que les populations autochtones même si l'obtention de certains documents comme la Carte Nationale d'Identité Burkinabè demeure toujours complexe en raison de l'absence de certains documents administratifs tel l'acte de naissance.

## **XII- PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION**

Plusieurs formations (des séances d'une journée par localité) ont été assurées par les moniteurs de protection en faveur des comités de protection et des techniciens d'appui communautaire (TAC) dans les deux (2) régions.

Pour la région des Hauts-Bassins, les formations se sont déroulées simultanément au niveau de trois (3) localités, à savoir Bobo Dioulasso, Houndé et Banzon, le vendredi 23 octobre 2020. Dans les Cascades, les formations ont eu lieu le jeudi 22 octobre 2020, de façon simultanée, à Niangoloko, Sidéradougou et Banfora. Elles ont eu pour thèmes, les concepts de base des violences basées sur le genre, les droits humains, la matrice violation des droits et vulnérabilité, la résolution des conflits.

Au total, quatre (4) comités de protection (40 personnes) dans les Cascades et un (1) comité (10 personnes) dans les Hauts-Bassins, ainsi que vingt-sept (27) techniciens d'appui communautaire (20 dans les Hauts-Bassins et 7 dans les Cascades) ont pu bénéficier de ces formations. Ces formations ont permis, aux participants, de mieux s'approprier des concepts de base des violences sexuelles ou basées sur le genre (SGBV), les notions de droits humains, la matrice des violations de droits, les critères de vulnérabilité et les concepts et méthodes de résolution des conflits.

## **XIII- LEADERS COMMUNAUTAIRES/AUTORITES LOCALES/SOCIETE CIVILE.**

Deux (2) sessions de formation ont été organisées au profit des membres de comités villageois de développement (CVD), des membres de la société civile et de représentants des médias dans les Cascades et les Hauts-Bassins, respectivement le 27 et 28 octobre 2020. Les thèmes abordés ont été : « la protection des personnes déplacées, la cohésion sociale et le rôle des acteurs en présence ». Ces formations ont permis de les familiariser et outiller aux concepts de base de la protection des PDI et la cohésion sociale. Des suggestions d'engagement sous formes d'actions ont été développées par les participants pour leur implication dans la protection des PDI. Au total 90 participants (45 à Bobo-Dioulasso et 45 à Banfora) ont pris part à ces deux (2) formations.

## **XIV- SOLUTIONS DURABLES**

Durant leur monitoring dans la plupart des localités couvertes, les différents moniteurs ont fait le constat, lors des focus group et des entretiens individuels, de la volonté des PDI de s'intégrer localement car les traumatismes vécus étaient toujours présents. Ces dernières n'envisageaient plus un retour dans leurs localités de provenance. Les rares souhaits de retour ont été formulés sous la condition du rétablissement complet de la sécurité.

## XV- RECOMMANDATIONS GENERALES

DOMAINES	RECOMMANDATIONS	LOCALITES PRIORITAIRES	ACTEURS	NIVEAU D'URGENCE
<b>SECURITE ALIMENTAIRE</b>	✓ Plaider pour une assistance générale en vivres aux PDI en collaboration avec les services de l'action humanitaire	Toutes les zones de couverture	CONASUR, PAM, UNHCR	Court terme
<b>ABRIS &amp; AME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plaider pour une assistance en kits abris et AME aux PDI</li> <li>✓ Soutien financier pour une prise en charge des frais de loyer de certains PDI vulnérables</li> <li>✓ Assister les familles en savon afin de continuer le lavage régulier des mains dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus.</li> </ul>	Karangasso- Vigué Banzon Houndé Banfora	UNHCR	Court terme
<b>WASH</b>	✓ Accompagner les initiatives des PDI et des populations d'accueil pour un accès à l'eau potable et à l'implantation d'infrastructures Wash	Banzon (Sinfra) Karangasso- vigué (Poya)	UNICEF/HCR , Autres acteurs de protection	Court terme
<b>PROTECTION</b>	✓ Engager des plaidoyers auprès de l'administration pour Faciliter la délivrance d'acte de naissance ou de documents de substitution pour les enfants non déclarés ou se trouvant dans l'impossibilité de le produire	Toutes les zones de couverture	Autorités administrative s et judiciaires, Acteurs de protection	Court terme
<b>SOLUTIONS DURABLES</b>	✓ Initier des activités d'insertion économique et d'autonomisation afin de préparer l'intégration des PDI dans les communautés d'accueil	Toutes les zones d'accueil de PDI	UNHCR/Autre s acteurs de protection	Moyen terme